

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/08/2016

Date convocation : 17 août 2016

Excusés : Philippe COURCELLE – Jérôme BREUIL – Henri ALLARD

Lecture du compte-rendu du 17/06/2016 : approbation du Conseil

▪ **Section de Sauvessannelles :**

Le Conseil Municipal autorise une coupe de bois dans la section de Sauvessannelles. Des conventions d'achat seront signées avec Livrabois et la scierie Montmartin.

▪ **Budget AEP et Assainissement : durée amortissement**

Le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement pour toutes les catégories d'immobilisations concernées par l'amortissement conformément à l'instruction budgétaire M49.

▪ **CCVA : Adressage**

Dans le cadre du développement de la fibre et afin de faciliter l'intervention des secours, livreurs et autres, il est indispensable de procéder à l'adressage. La CCVA propose de lancer une consultation pour les communes qui le désirent. Le Conseil Municipal approuve cette démarche et demande un devis pour la commune.

▪ **Document unique évaluation risques professionnels :**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à monter un dossier de demande de subvention auprès de la CNRACL en collaboration avec la CCVA.

▪ **ADAP**

M. le Maire présente le dossier ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) qui doit être déposé fin septembre (état des lieux, solutions techniques et administratives, estimation financière et programmation dans le temps). Le Conseil Municipal valide l'agenda d'aménagement programmé.

▪ **Etude Aménagement Bourg :**

Suite à la concertation avec le public qui a eu lieu cet été, le Conseil Municipal valide un premier scénario d'aménagement du site élaboré par le bureau d'études Alter Cité.

▪ **Décorations de Noël :**

La commission en charge de ce dossier à demander plusieurs propositions à différentes entreprises. Le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise LOOM UP Concept – 42 St Chamond.

▪ **Voirie communale 2016 :**

Suite à l'appel d'offres, le bureau SOCAMA a demandé des renseignements complémentaires à l'entreprise BROCC. Le Conseil valide le choix de la commission qui préconise de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 109 737,20 € HT.